

# LA NOUVELLE SUISSE RELIGIEUSE

## RISQUES ET CHANCES DE SA DIVERSITE

*Martin Baumann et Jörg Stolz (dir.), Labor et Fides, avril 2009.*

### **Chapitre 16 : L'école publique et la nouvelle diversité religieuse : thématiques, problèmes, évolutions. (Katharina FRANK, Ansgar JÖDICKE) (pp. 283-293).**

- Des études ont démontré que la transmission d'une tradition religieuse dépend avant tout de la pratique ou non d'une religion dans le cadre familial.
- La nouvelle diversité religieuse en Suisse a des répercussions visibles sur le système éducatif public.
- Conditions cadres du système éducatif suisse : l'article 15 de la Constitution fédérale garantit à chacun la liberté de croyance. Si une école publique propose un cours de religion, elle doit également garantir que les élèves ne seront pas tenus d'y assister.
- Evolution récente : Jusqu'à la fin des années 60, il n'existait la plupart du temps des cours de religion séparés que pour les élèves catholiques et protestants, cours assurés par des catéchistes de ces deux Eglises. Le concile Vatican II (1962-65) institua une nouvelle phase dans l'organisation de l'enseignement religieux catholique. Œcuménisme : Zurich tenta dès 1976 d'instaurer un cours de religion commun entre les deux grandes confessions ; or cette forme d'enseignement œcuménique ne se concrétisa qu'en 1992. Cette coopération interconfessionnelle était motivée en premier lieu par l'augmentation des problèmes d'organisation inhérents à leur désaffection croissante. La traditionnelle catéchèse perdit de son influence au bénéfice d'une réflexion centrée sur des questions sociales, éthiques et historiques plus générales. Au cours de ces dernières années, l'enseignement religieux s'est de plus en plus ouvert aux questions interreligieuses.
- Les cantons qui proposaient des cours de religion dans le cadre de l'école publique en ont récemment restructuré l'enseignement. Cette évolution, en phase avec celle des autres pays européens, reflète une modification de la situation de la religion et du pluralisme religieux.
- Manuels d'enseignement : la Suisse romande se distingue avec son manuel d'enseignement « Au fil du temps », édité par Enbiro, destiné aux degrés primaire et secondaire I. Etant donné que les enseignants ont tendance à privilégier les manuels existants par rapport aux plans d'études, ces nouveaux supports pédagogiques revêtent une importance extraordinaire.
- Ces dernières années, l'opinion selon laquelle les notions religieuses de base font partie intégrante de la culture générale des citoyens s'est répandue très rapidement. Cette nouvelle perspective inclurait bien entendu les notions chrétiennes qui, dans la société actuelle, ne peuvent plus être simplement considérées comme connues de tous.
- Pour les écoles, c'est donc un devoir démocratique et pédagogique d'informer les élèves, de les sensibiliser aux religions présentes dans la société et de les préparer à vivre la diversité religieuse au quotidien. Des branches comme l'histoire ou la géographie adoptent déjà en partie cette perspective. Par ailleurs, de nombreux cantons prennent en compte ces questions d'actualité au travers de cours appelés par exemple « connaissance de l'environnement ».
- En Suisse latine aussi, la tendance est à une plus grande implication de l'Etat, et cela également dans les cantons ne comportant historiquement aucun enseignement religieux dans leurs grilles horaires. C'est ainsi que le canton de Neuchâtel a repensé ses cours d'histoire au degré secondaire I afin d'y aménager une place pour l'histoire des religions. A Genève, les débats à ce sujet se succèdent depuis le milieu des années 1990.
- De même, on constate une prise en compte progressive de la diversité du paysage religieux. Les écoles primaires de 5 cantons francophones (Berne francophone, Fribourg, Jura, Valais francophone et Vaud) ont d'ailleurs adopté les manuels publiés par les éditions Enbiro (Enseignement biblique et interreligieux romand).